



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 18 mars à 17 h 35 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Olivier Prigent, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Monsieur Jean St-Antoine, directeur des affaires juridiques et greffier

2025-03-085 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a renoncé à l'avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par le conseiller Olivier Prigent et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 mars 2025 tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-03-086 2. DROIT DE VETO - RÉOLUTION NUMÉRO 2025-03-082 - RESCISION

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-082 adjugeant à Air Product Canada Inc. un contrat d'une durée de 5 ans pour la fourniture d'oxygène liquide à la suite de la demande de prix DP-2025-08-ST;

CONSIDÉRANT que le montant total de la dépense découlant de ladite résolution excède le seuil au-delà duquel une municipalité doit procéder par appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que le maire a, suivant l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, le 12 mars 2025, exercé son droit de veto à l'égard de la résolution 2025-03-082;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre à nouveau au conseil ladite résolution.

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, et résolu:

QUE la résolution 2025-03-082 prévoyant l'adjudication d'un contrat de 5 ans à Air Product Canada Inc. à la suite de la demande de prix DP-2025-08-ST soit rescindée à toute fin que de droit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-03-087 3. CONTRAT DE SERVICE - AIR PRODUCT CANADA INC. - ACHAT D'OXYGÈNE LIQUIDE - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT que les travaux de remplacement de l'ozoneur à l'usine de filtration ont été entamés à l'automne 2024 et que son fonctionnement optimal est essentiel à la production d'eau potable de qualité;

CONSIDÉRANT que les générateurs d'oxygène actuels sont insuffisants et que l'un d'entre eux demeure hors service malgré les investissements réalisés pour sa réparation;

CONSIDÉRANT que l'oxygène liquide constitue une alternative plus fiable et efficace pour assurer un approvisionnement continu et optimal en oxygène;

CONSIDÉRANT la demande de prix DP-2025-08-ST et les soumissions reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'ADJUGER un contrat de service à l'entreprise Air Product Canada Inc. pour la fourniture d'oxygène liquide et la location d'un réservoir, pour une durée de trois ans, au montant total approximatif de 100 702,44 \$ plus taxes applicables pour les années 2025, 2026 et 2027.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le budget d'opération.

D'AUTORISER madame Stéphanie Lafontaine, cheffe de la division projets des Services techniques, à signer l'entente d'approvisionnement à intervenir avec l'entreprise Air Product Canada Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-03-088 4. EMBAUCHE - SANDRA GARAY - TRÉSORIÈRE ADJOINTE - SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-258 par laquelle le poste de trésorier adjoint a été créé au sein du Service des finances et de la trésorerie et que celui-ci est vacant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Sandra Garay, en date du 1er avril 2025, au poste de trésorier adjoint au Service des finances et de la trésorerie avec le statut de cadre à l'essai.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec madame Sandra Garay pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent dans la salle, la période de questions n'a donc pas lieu.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance levée à 17 h 40.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 8 AVRIL 2025.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

JEAN ST-ANTOINE, AVOCAT OMA
GREFFIER